

PLAN DE COURS

COURS : Philosophie II – L'être humain

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : 340 Philosophie

PONDÉRATION : Théorie : 3 Pratique : 0 Étude personnelle : 3

Professeur(s) **Bureau** **☎ poste** **✉ courriel ou site web**

Jimmy Plourde C-185 6470 jimmy.plourde@college-em.qc.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur(s) **Bureau** **☎ poste** **✉ courriel ou site web**

Pierre Brière C-185 6014 pierre.briere@college-em.qc.ca

I. Présentation

Qu'est-ce qu'un être humain? En un sens, rien ne semble plus évident que cette question. Nous sommes tous des humains et, à ce titre, il semble bien que la nature humaine ou le fait d'être humain soit quelque chose de hautement familier, quelque chose dont on fait l'expérience constamment, à chaque instant de notre vie, et pour lequel on semble pouvoir revendiquer une certaine « expertise ». D'ailleurs, lorsqu'on interroge nos semblables ou que l'on prend le temps de s'interroger soi-même sur la chose, on s'aperçoit que l'on a tous une certaine conception de l'être humain ou, à tout le moins, un certain nombre d'idées préconçues sur la question. Mais si on y regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit aussi rapidement que ces conceptions et idées ne sont jamais très précises, complètes ou assurées. De même, lorsqu'on les confronte à celles des autres, il s'avère difficile de trouver ne serait-ce que quelques personnes dont les conceptions s'accordent à la nôtre, voire quelques personnes dont les conceptions s'accordent les unes avec les autres. C'est un des paradoxes de la question de la nature humaine : nous sommes tous humains et, en tant que tels, nous avons tous une expérience et une certaine conception de la nature humaine, mais aucun de nous n'en a une conception adéquate.

L'anthropologie philosophique et la question de la nature humaine

Comment cela est-il possible? La complexité de l'être humain explique ici sans doute en bonne partie le caractère partiel de nos conceptions. En fait, de tous les sujets de réflexion ou « objets d'études » l'être humain est sans doute l'un des plus complexes. Il est d'une complexité telle que son étude a nécessité la création d'une multitude de sciences ayant chacune pour objet un des aspects particuliers de la réalité humaine. En philosophie, on s'intéresse depuis très longtemps à l'être humain. On appelle anthropologie philosophique la branche de la philosophie qui en a fait son objet d'études. Contrairement aux sciences qui ont pour objet l'être humain, l'anthropologie philosophique s'intéresse à la question de la nature humaine, c'est-à-dire à ce qui est universel et propre aux humains et qui fait qu'un être humain est véritablement humain. Autrement dit, ce qui, chez l'humain, intéresse les philosophes, c'est l'essence de l'homme, ce qu'il a de plus fondamental, son humanité, par opposition à ses déterminations contingentes.

Dans l'histoire de la philosophie, plusieurs pistes de solutions à la question de la nature humaine ont été explorées. Pour certains, ce qui définit véritablement l'homme est le fait qu'il est une créature de Dieu. D'autres ont davantage insisté sur le fait que rien ne définit mieux l'homme que sa rationalité. *A contrario*, certains ont plutôt insisté sur le caractère fondamentalement irrationnel de l'humain. D'autres encore ont défendu l'idée que les humains sont avant tout des êtres libres et dotés d'un sens moral. Eux aussi ont toutefois eu leur lot de contradicteurs. Mais ce ne sont là que quelques-uns des enjeux philosophiques soulevés par la question de la nature humaine. Parmi ces autres enjeux, il en est un qui nous intéressera davantage dans ce cours, puisqu'il en constituera la problématique philosophique. Il s'agit de la question de la dignité humaine.

Nature humaine et dignité

Les philosophes qui reconnaissent et cherchent à comprendre la nature humaine s'entendent non seulement pour dire qu'il y a quelque chose tel que l'essence de l'homme, qu'il y a des caractéristiques

universelles et propres à l'homme qui lui sont essentielles et qui le définissent, mais ils sont aussi persuadés, pour la majorité d'entre eux, que cette humanité est quelque chose de *spécial*. Il s'agit-là, pour eux, non pas d'une essence parmi d'autres, d'une réalité quelconque, mais de quelque chose qui, en soi, étant donné ce qu'il est, est vénérable. Du seul fait de sa nature pour certains ou du fait, pour d'autres, du caractère singulier et supérieur de sa nature lorsqu'on la compare à celle des autres créatures terrestres, la personne humaine n'est pas une chose quelconque, qui n'a de valeur que relativement à un usage déterminé ou relativement à une fin quelconque. Il s'agit plutôt de quelque chose qui a une valeur absolue, une valeur telle que cela commande le respect de tous. Cette particularité de l'humain est ce que l'on appelle la dignité humaine et pour plusieurs philosophes, c'est le fait de la nature humaine d'être telle qu'elle confère, à chaque humain, sa dignité.

La dignité dans l'histoire

Cette idée de dignité humaine est aujourd'hui souvent invoquée en matière de droits de la personne, mais aussi dans les débats en bioéthique. On considère que la dignité humaine suffit à fonder les droits fondamentaux de la personne humaine et justifie à elle seule un certain nombre d'interdits en matière de manipulation génétique. On la retrouve dans le préambule à la déclaration universelle des droits de l'homme où il est stipulé que toute personne a droit au respect du fait qu'elle est un « membre de la famille humaine ». Cela dit, ce n'est pas une idée qui s'est imposée dès le début. En fait, l'idée de dignité est le fruit de plusieurs années de réflexion philosophique sur la nature humaine. Le philosophe allemand Emmanuel Kant nous en aurait donné une première caractérisation. Mais on en trouve les antécédents déjà dans la pensée humaniste de la Renaissance ainsi que dans l'anthropologie chrétienne.

Les défis du darwinisme

Même si elle est aujourd'hui souvent invoquée, l'idée même de dignité humaine a été sérieusement remise en cause au XIX^e siècle par les philosophes qui ont cherché à développer une anthropologie darwinienne, c'est-à-dire une conception de l'humain qui s'appuie sur la théorie de l'évolution de Charles Darwin. Pour ces penseurs, ce que la théorie de l'évolution établit clairement, c'est que l'être humain n'est, au fond, qu'un animal comme les autres. Il s'agit, certes, d'un animal plus complexe, qui est capable de réaliser plus de choses que les autres animaux, mais cette distinction n'en est pas une de nature, mais plutôt de degré : l'homme n'est pas fondamentalement distinct des animaux, mais il est bel et bien un animal. Ce n'est pas quelque chose qui est en soi respectable, mais c'est le fruit de millions d'années d'évolution, quelque chose de non achevé et qui n'est, au fond, que le fruit de l'adaptation au milieu, le produit du hasard et des contraintes qui lui ont été imposées par son milieu. En conséquence, il n'y a rien, selon eux, de véritablement spécial chez l'être humain. Il n'y a pas de nature humaine telle qu'elle justifierait que l'on parle d'une dignité humaine conférant à l'être humain une valeur absolue que ne pourraient revendiquer les autres êtres vivants. L'idée de la dignité n'est, pour eux, qu'une vague conception romantique de l'être humain. Dans les faits, la réalité humaine est toute autre. Ce qui définit l'humain et lui confère une certaine valeur est sa capacité à survivre dans un milieu naturel régi par la loi de la sélection naturelle. Les êtres humains ne sont pas des personnes dotées d'une

dignité, ce sont des êtres vivants qui parviennent plus ou moins bien à tirer leur épingle du jeu dans la lutte pour leur survie. Tous n'ont donc pas forcément la même valeur et, dans la mesure où tout humain est perfectible, aucun n'a de valeur absolue. Même si elle n'est pas, en tant que telle, raciste et eugéniste, c'est cette anthropologie philosophique qui a ouvert la voie à ces deux conceptions de l'humain ainsi qu'à la représentation de l'homme des nazis.

Qu'en est-il de la dignité?

Même si les anthropologies darwiniennes – du moins celles que l'on pourrait qualifier de plus « extrêmes » – ne jouissent plus aujourd'hui d'un grand crédit, elles posent toutefois un grand défi au philosophe attaché à l'idée de dignité humaine. En effet, nous vivons dans un monde que l'on pourrait qualifier de post-darwinien en ce sens où la théorie de l'évolution est maintenant admise par la biologie contemporaine. Ainsi, si elles semblent présenter quelque défaut théorique, les anthropologies darwiniennes ont pour base des thèses qui sont toujours largement admises dans nos sociétés : l'idée que l'homme est un animal, fruit de l'évolution, est notamment considérée comme scientifiquement attestée. Qu'en est-il, dès lors, de la dignité des philosophes humanistes et des juristes? Peut-on toujours défendre l'idée qu'il y a véritablement une dignité humaine alors que la science semble indiquer que l'être humain n'est qu'un animal, n'est que de la matière organique au même titre que n'importe quel être vivant? En quoi cette dignité peut-elle alors consister? Est-il alors toujours possible non seulement de penser que les êtres humains ont une dignité, mais que celle-ci est inaliénable? Peut-on alors toujours parler d'atteinte à la dignité humaine? C'est à cette réflexion que vous serez conviés tout au long de ce cours.

Afin de la mener à bien, nous verrons, dans un premier temps et en guise d'introduction, ce qu'il faut entendre par « nature humaine » et « dignité ». Puis, nous nous pencherons sur ce que la religion chrétienne, les humanistes et Emmanuel Kant ont à dire sur la question de la dignité. Pour ce faire, nous lirons et discuterons un passage de la *Genèse* ainsi que deux extraits des ouvrages de Pic de la Mirandole et de Kant, soit, respectivement, *De la dignité de l'homme* et *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Puis, nous verrons en quoi consiste la Théorie de l'évolution de Darwin dans ses principes de base ainsi que la conception darwinienne de l'homme telle qu'elle a été elle-même élaborée par Darwin. Nous serons ainsi amenés à lire et discuter le chapitre 4 de la *Descendance de l'homme* dans lequel le naturaliste cherche à démontrer qu'il n'y a qu'une différence de degré entre l'être humain et l'animal en ce qui a trait à la moralité. Puis, nous porterons un regard critique sur la question des répercussions du darwinisme sur la thèse de la dignité afin d'en arriver à esquisser les linéaments d'une conception contemporaine de la dignité. Nous nous inspirerons alors, dans ce dernier effort, de la contribution de Francis Fukuyama et de la théorie de la dignité humaine qu'il soutient dans le chapitre 9 de son ouvrage *La fin de l'homme*. Au terme de ce parcours intellectuel, nous pourrions ainsi nous faire, ensemble, notre propre idée sur la question de savoir ce qu'il en est aujourd'hui de la dignité humaine et être en mesure de mieux en apprécier les enjeux.

Ce cours est préalable à : 340-CEJ-EM.

II. Objectifs ministériels

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain (4PH1). Tel est l'objectif déterminé pour ce cours par le Ministère de l'éducation, qui le détaille de la manière suivante :

1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.
2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.
3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.

La section *Contenu du cours*, ci-après, montrera en détail de quelle manière cette étude sera menée.

III. Contenu du cours

1 ^{er} cours	I. Introduction : anthropologie philosophique, nature humaine et dignité.
2 ^e cours	II. Éléments d'anthropologie chrétienne
3 ^e - 4 ^e cours	III. Pic de la Mirandole et la conception humaniste de l'être humain
5 ^e - 7 ^e cours	IV. Kant et l'idée de dignité humaine
8 ^e - 10 ^e cours	V. Darwin, la théorie de l'évolution et les conceptions « darwiniennes » de l'être humain
11 ^e cours	VI. La dignité après Darwin
12 ^e - 13 ^e cours	VII. Violation et inaliénabilité de la dignité
14 ^e cours	VIII. Conclusion
15 ^e cours	Examen final

IV. Méthode pédagogique

Cours magistraux et discussion, en classe, des textes et questions abordés.

V. Matériel requis

-Un recueil de textes disponible à la coop.

VI. Évaluation

1. Devoir de réflexion :

Répondre à une question de réflexion concernant la conception chrétienne de la dignité.

Valeur : 20% de la note finale

Échéance : 3^e semaine

2. Examen de mi-session :

Examen maison sur les textes au programme dans la première partie du cours.

Valeur : 25% de la note finale

Échéance : 8^e semaine

3. Travail de recherche :

Dissertation philosophique à faire à la maison sur une question relative à la dignité humaine.

Valeur : 30% de la note finale.

Échéance : 13^e semaine.

4. Examen final :

Question de réflexion sur la dignité faisant appel à l'ensemble des connaissances vues dans le cours.

Valeur : 25% de la note finale.

Échéance : 15^e semaine.

VII. Exigences pédagogiques

1. Note de passage :

La note de passage pour le cours a été fixée à 60%

2. Présence aux évaluations :

Une absence injustifiée à une évaluation entraîne automatiquement la note de 0%.

3. Remise des travaux

Le département de philosophie, en guise de politique relative aux retards dans la remise des travaux, a adopté les *principes* suivants :

- 1) Les travaux doivent être remis à temps. *Aucun retard* n'est donc *permis*, à moins d'une entente préalable avec le professeur.
- 2) Une telle entente n'exclut pas qu'une *pénalité* soit imposée à l'étudiant retardataire.
- 3) Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser un *maximum* raisonnable.
- 4) Ce maximum est fixé comme suit : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail ; b) au total : 10 % de la note du travail.

Les travaux sont remis en main propre au professeur (et non glissé sous la porte de son bureau, par exemple) par l'étudiant lui-même.

4. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles sous la rubrique « Aides à la recherche » des centres de documentation du Collège. Voici les adresses :

CRD du campus de Longueuil :

www.college-em.qc.ca/biblio

CRD de l'ÉNA :

<http://blogues.college-em.qc.ca/bibli/>

Tout travail doit être dactylographié.

Les réponses des examens doivent être écrites lisiblement.

5. Qualité du français écrit :

Le Département de philosophie a fixé à 10% de la note de chaque travail la pondération accordée à la qualité du français. Un nombre de fautes excessif entraînera la note 0 à cette rubrique. Un travail dont la lisibilité est par trop affectée par la mauvaise qualité du français est à reprendre et se voit pénalisé pour le retard qui en découle.

6. Plagiat

Tout cas de plagiat entraîne automatiquement la note de 0%. Tout travail qui n'a pas été rédigé en tout ou en partie par l'étudiant lui-même constitue un cas de plagiat. Copier une partie de son travail sur un site internet ou dans un livre ou encore sur la copie d'un autre étudiant est donc un cas de plagiat. Si vous voulez appuyer vos idées sur un passage extrait d'un livre ou d'un site internet, il faut CITER le passage en question et non le copier.

7. Présence au cours

Le département de philosophie a adopté la politique suivante en ce qui a trait à la présence au cours :

- 1) Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserá des conséquences possibles de sa(ses) prochaine(s) absence(s).
- 2) Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.
- 3) En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

Cette politique a reçu, comme le prévoit la PIEA, l'approbation de la direction des études.

VIII. Bibliographie

Ouvrage de référence

LALANDE, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962.

Sur la dignité

Baertschi, Bernard, *Enquête philosophique sur la dignité*, Paris, Labor et Fides, 2006.

Baertschi, Bernard, *La valeur de la vie humaine et l'intégrité de la personne*, Paris, PUF, 1995.

Besnier, J.-M., *Demain les posthumains. Le futur a-t-il encore besoin de nous?*, Paris, Hachette, 2009.

De Koninck, Thomas, *De la dignité humaine*, Paris, PUF, 2002.

Fukuyama, Francis, « La dignité de l'homme », in *La fin de l'homme. Les conséquences de la révolution biotechnique*, trad. par D.-A. Canal, Paris, Éditions de la table ronde, 2002, pp. 221-63.

Habermas, Jürgen, *L'avenir de la nature humaine*, Paris, Gallimard, 2003.

Hottois, Gilbert, *Dignité et diversité des hommes*, Paris, Vrin, 2009.

Hume, David, « La dignité de la nature humaine » in *Essais moraux et politiques*, Schneider, Amsterdam, 1764, pp. 181-194.

Lecourt, Dominique, *Humain, post-humain*, Paris, PUF, 2003.

Spiegelberg, Herbert «Human Dignity: A Challenge to Contemporary Philosophy», in *Human Dignity. This Century and the Next*, ed. R. Gotesky and E. Laszlo, New York, Gordon and Breach, 1970

Trépanier, Geneviève, *Clonage reproductif et dignité humaine*, Montréal, Liber, 2009

Pic de la Mirandole et les humanistes

Bénévent, Christine, *L'Humanisme*, Paris, Gallimard, 2007.

Boulnois, Olivier, « Humanisme et dignité de l'homme selon Pic de la Mirandole », in Jean Pic de la Mirandole, *Œuvres philosophiques*, Paris, PUF, 1993, pp. 293-340.

Bouriau, Christophe, *Qu'est-ce que l'humanisme?*, Paris, Vrin, 2007.

Pic de la Mirandole, J., « Discours sur la dignité de l'homme », trad. par O. Boulnois et G. Tognon, in *Œuvres philosophiques*, Paris, PUF, 1993, pp. 3-74.

Valcke, Louis, *Pic de la Mirandole : un itinéraire philosophique*, Paris, Les Belles Lettres, "Le miroir des humanistes", 2005.

Kant

Bouriau, Christophe, *Kant*, Paris, Hachette, 2003.

Kant, Emmanuel, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. par A. Renaut, Paris, Flammarion, 1993 (1798).

—, *Critique de la raison pratique*, trad. par J.-P. Füssler, Paris, Flammarion, 2003 (1788).

—, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Librairie générale française, 1993 (1785)

Klein, Zivia, *La notion de dignité humaine dans la pensée de Kant et de Pascal*, Paris, Vrin, 1968.

Darwin et la révolution darwinienne

Darwin, Charles, *L'origine des espèces*, trad. par E. Barbier, Paris, Flammarion, 1999 (1859).

—, *La filiation de l'homme et la sélection liée au sexe*, trad. par P. Tort, 1999 (1871).

Dennett, Daniel, *Darwin est-il dangereux? L'évolution et les sens de la vie*, trad. par P. Engel, Paris, Odile Jacob, 2000; titre original : *Darwin's Dangerous Idea : Evolution and the Meanings of Life*, Penguin Books, 1995.

Gayon, Jean, *Darwin et l'après-Darwin*, Paris, Kimé, 1992.

Gould, Stephen Jay, *Darwin et les grandes énigmes de la vie*, trad. par D. Lemoine, Paris, Editions du Seuil, 1997; titre original : *Ever since Darwin*, New York, Norton & Company, 1977.

Rachels, James, *Created from Animals. The Moral Implications of Darwinism*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

Radcliffe Richards, Janet, *Human Nature after Darwin*, Londres, Routledge, 2000.

Tort, Patrick, *Darwin et la philosophie*, Paris, Kimé, 2004.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.
